

BUREAU DELIBERATION N° B - 2021 - 025 SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021

Nombre de Membres

En exercice : 29

Titulaires présents : 24

Pouvoirs : 1

Date de convocation :

09/09/2021

Date d'affichage :

17/09/2021

| | | | | | | | |
|-----------|----|--------|----|----------|---|---------------|---|
| Votants : | 25 | Pour : | 25 | Contre : | 0 | Abstentions : | 0 |
|-----------|----|--------|----|----------|---|---------------|---|

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la base de loisirs du Surchauffant, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; ETCHEGARAY Josiane ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

Excusés : DUTHION Jean-Paul ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GUERIN Jean Luc ; REVOL Hervé.

Excusés ayant donné pouvoir : BLASER Michel à BENIER-ROLLET Claude.

Objet : Marché de travaux relatifs à des travaux sur les réseaux d'assainissement d'Aromas (Aromas bourg, hameau de Burigna et hameau de Marsonnas)

Rapporteur : GIROD Franck, Vice-Président

Le RAPPORTEUR,**EXPOSE**

Sous maîtrise d'ouvrage de l'ex-communauté de communes de la Petite Montagne (CCPM), un schéma directeur d'assainissement a été réalisé par le bureau d'étude Geoprotech en 2014/2015.

Pour la réalisation des travaux identifiés par Geoprotech dans son étude, l'ex-CCPM a recruté le bureau d'études ABCD en tant que maître d'œuvre en mars 2019 (marché commun avec les travaux du bourg de Saint Julien sur la commune de Val Suran).

Le rapport projet a été exposé en mairie d'Aromas le 19 mai 2020 aux élus d'Aromas (dont Mme le Maire), à l'agent technique d'Aromas ainsi qu'à M. Girod, Vice-Président Terre d'Émeraude Communauté en charge de l'assainissement et aux techniciens de Terre d'Émeraude Communauté. La consistance des travaux sur les réseaux d'assainissement est la suivante :

Zone stade : 200 ml DN 200 mm en PP SN 12 sous espace vert et franchissement du cours d'eau, pose de 5 regards et suppression des tampons et couronne des regards existants.

Zone Bourg : 6 ml DN 125 mm PP SN12, 60 ml DN 200 mm PP SN12, pose de 4 nouveaux regards, 15 ml de PVC SN8 DN 315 mm et reprise de 5 regards.

Zone Burigna : 345 ml DN 200 mm PP SN12, 50 ml DN 125 mm PP SN12, 7 branchements, 15 regards

Zone Marsonnas : reprise d'un déversoir d'orage, déconnexion d'un branchement et reprise sur l'unitaire.

Selon le DQE (Détail Quantitatif Estimatif), le montant prévisionnel des travaux s'élève à 198 050,00 € HT dont 36 398,50 € HT concernant des travaux sur des réseaux d'eaux pluviales et d'eau potable qui seront à la charge de la commune.

Tenant compte de la fluctuation actuelle des coûts et notamment de ceux des matières premières, le montant prévisionnel est majoré de 15% pour être porté à 227 757,50 € HT.

Une convention de groupement de commandes entre Terre d'Émeraude Communauté et la Commune d'Aromas a été établie dans le but d'envisager des économies d'échelle pour la réalisation des travaux. Terre d'Émeraude Communauté est désignée comme coordonnateur du groupement dans cette convention. Pour rappel, la délibération du Conseil communautaire du 12 juillet 2021 a donné délégation de signature au Président pour établir des conventions de groupement de commandes et a désigné Messieurs Franck GIROD et Jean-Yves BUCHOT comme titulaire et suppléant représentant Terre d'Émeraude Communauté au sein de la commission d'Appel d'offres du groupement

Les travaux, objet de la présente délibération ont été programmés en 2021 dans le contrat ZRR signé avec l'Agence de l'Eau RMC aux taux suivants :

| Maître d'ouvrage | Intitulé de l'opération | Localisation | Année de démarrage des travaux | Assiette de l'aide de l'agence | Taux d'aide de l'agence | Montant de l'aide de l'agence |
|-----------------------------|---|--------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| Terre d'Émeraude Communauté | Mise en séparatif des réseaux rue du stade et hameau Burigna (500 ml) | AROMAS | 2021 | 175 000 | 70 % | 122 500 € |
| Terre d'Émeraude Communauté | Travaux de reconstruction du DO Marsonnas et réfection de 7 tampons | AROMAS | 2021 | 40 000 | 70 % | 28 000 € |
| | | | TOTAL | 215 000 | 70 % | 150 500 |

Le **BUREAU**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DIT que les crédits sont inscrits au budget

DÉCIDE

D'autoriser Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique, et dans la limite du montant prévisionnel susmentionné à prendre toute décision relative à la passation du marché.

D'autoriser Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à prendre les décisions d'agréer ou de rejeter les candidatures et rejeter les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses.

D'autoriser Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à signer le marché, et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau RMC au taux de 70 % (sur l'assiette de l'aide subventionnable) ainsi que la Dotation de Solidarité des Territoires au meilleur taux (DST).

De charger Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs au présent marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président



Envoyé en préfecture le 17/09/2021

Reçu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20210915-B_2021_025-DE